

Initiatives ministérielles

Le projet de loi à l'étude permet au Canada de faire sa part dans l'application des trois accords mentionnés, mais d'autres mesures législatives et d'autres accords demeurent néanmoins nécessaires.

Je me souviens avoir entendu le député de Port Moody—Coquitlam préconiser dans un discours la création d'une cour internationale. J'ai l'impression que ce serait la solution à retenir. Il faudrait vraiment un tribunal international de droit pénal, non seulement pour juger les terroristes, mais aussi ceux qui commettent des détournements d'avion et des actes de piraterie internationale, qui polluent des eaux internationales et enfin, mais très important, les criminels de guerre.

Ceux qui ont regardé le documentaire sur la Bosnie-Herzégovine aux nouvelles d'avant-hier soir au réseau anglais de Radio-Canada ne peuvent pas rester insensibles au massacre qui se déroule dans la ville de Sarajevo. Je suis également frappé par l'inhumanité de l'homme envers l'homme et par les crimes de guerre qui sont perpétrés jour après jour. On tentera dorénavant de surveiller ces crimes de guerre. J'ignore quel peut être le succès de telles missions de surveillance.

Il reste que ces crimes ne peuvent pas rester impunis. Il devrait exister une tribune où ces actes pourraient être jugés. Nous n'en avons aucune actuellement. Les parents des personnes, qui sont victimes d'actes de barbarie commis au nom de la guerre en Bosnie-Herzégovine, veulent que les coupables reçoivent le châtiment qu'ils méritent. On ne peut pas permettre que ces actes continuent.

Le Canada doit oeuvrer au sein de la communauté internationale pour qu'une organisation internationale soit habilitée à s'occuper de ces crimes. Notre gouvernement semble hésiter à s'engager dans cette voie. C'est peut-être qu'il veut ménager la susceptibilité de quel qu'un ou d'un autre État.

Mais une chose est sûre, c'est que l'humanité n'en serait pas froissée. C'est au nom de l'humanité qu'il nous faut un tribunal international de justice. C'est au nom de l'humanité qu'il nous faut juger les auteurs de crimes de guerre, les terroristes et ceux qui polluent les eaux internationales, pour ne nommer que ces types de criminels. Si notre monde moderne complexe et interdépendant ne peut pas créer un tel tribunal, c'est que l'ensemble de la communauté internationale et le Canada, en particulier, n'assument pas leurs responsabilités face aux peuples de la terre.

Nous ne faisons rien—je ne dis pas que nous n'allons pas assez vite, je dis que nous ne faisons rien—dans le sens voulu. Je le répète, le projet de loi est très acceptable, et je dirais même utile, mais malheureusement, le

gouvernement ne va pas assez loin étant donné tout ce qu'il y a à faire.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole au nom de mon caucus au sujet du projet de loi C-69. J'agis comme porte-parole à la demande de mon collègue de Port Moody—Coquitlam, qui a travaillé à cette mesure législative.

Comme nous l'avons dit à l'étape de la deuxième lecture, nous appuyons ce projet de loi. Nous trouvons un peu frustrant qu'on mette autant de temps à faire adopter un projet de loi qui, à mon avis, est bon pour le Canada. Cette mesure permet de concrétiser une décision approuvée par le gouvernement et qui avait été prise en collaboration avec l'OACI et l'OMI à la suite de rencontres avec divers responsables du monde entier, réunis pour trouver des solutions à des problèmes internationaux. J'aimerais bien qu'on trouve un moyen d'abrégier le processus.

Conçu en 1988, ce projet de loi a été déposé au printemps de 1992 et sera adopté en février 1993. On peut espérer qu'il sera examiné rapidement par l'autre endroit pour qu'il puisse entrer en vigueur sans délai.

Cela étant dit, je n'ai pas eu connaissance de crimes qui n'aient pu être réglés en l'absence de cette mesure. En fait, je suis heureux que nous n'ayons jamais eu à invoquer les dispositions de ce projet de loi.

C'est une curieuse coïncidence que nous en débattions aujourd'hui en troisième lecture après avoir, comme tous les Canadiens et peut-être le monde entier, suivi hier dans les médias le déroulement du premier détournement d'avion depuis environ 17 ans. On a entendu l'histoire de ces voyageurs en partance du Canada qui croyaient se rendre au Moyen-Orient et qui se sont finalement retrouvés à New York par suite du détournement.

C'est peut-être une bonne leçon pour nous tous, parce que je crois que certains Canadiens se demandent pourquoi nous appliquons encore des mesures de sécurité dans nos aéroports, pourquoi on insiste tellement pour que les bagages à main soient passés aux rayons X ou vérifiés à la main, dans les plus petits aéroports qui n'ont pas le matériel nécessaire.

C'est pourquoi, de ce côté-ci de la Chambre, nous exerçons continuellement des pressions sur le gouvernement au pouvoir au sujet des procédures de sécurité dans les aéroports. Il faut que les bagages soient à bord du même avion que leur propriétaire. Je pense qu'il y a encore des problèmes à cet égard au Canada et que nous pourrions faire mieux.